



CHAIRE JEAN MONNET
Grenoble

Espace de liberté,
de sécurité et de justice

ATELIER DE LA CHAIRE JEAN MONNET

Eurojust au service de la coopération judiciaire au sein de l'Union européenne

- **J.-F. BEYNEL**, Premier président de la Cour d'appel de Grenoble: *Allocution d'ouverture*
- **C. CHEVALLIER-GOVERS**, MCF HdR, titulaire de la Chaire Jean Monnet: *Le cadre juridique de l'Espace de liberté, de sécurité et de justice de l'Union européenne*
- **N. CHAREYRE**, membre du bureau français d'Eurojust: *Eurojust en tant courroie de transmission de la coopération judiciaire au sein de l'Union européenne*
- **X. TRACOL**, Eurojust: *Les enjeux de la protection des données personnelles au sein d'Eurojust*
- **M. DENIS**, délégation aux affaires européennes et internationales du Ministère de la Justice : *Le rôle du magistrat de liaison dans la coopération judiciaire au sein de l'UE*

9h à 12h au Palais de Justice de Grenoble





CHAIRE JEAN MONNET
Grenoble

Espace de liberté,
de sécurité et de justice

L'Espace de liberté, de sécurité et de justice de l'Union européenne

C. CHEVALLIER-GOVERS

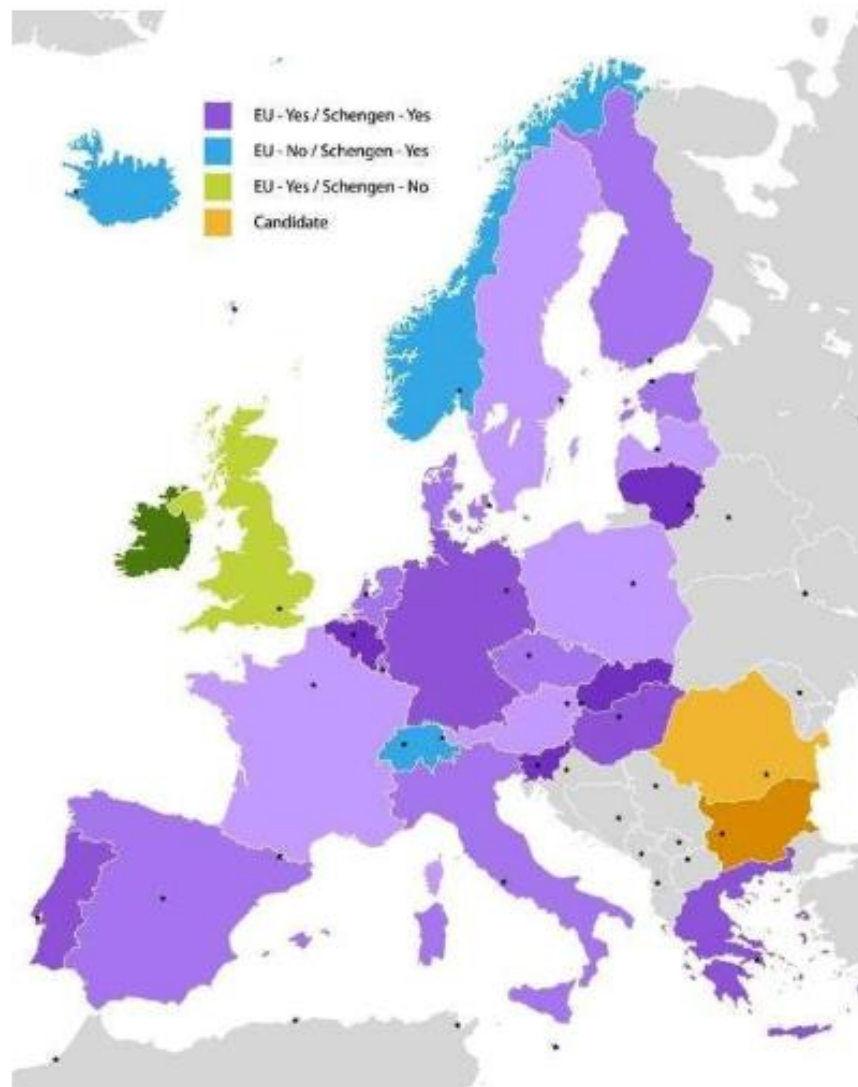
MAITRE DE CONFÉRENCES HDR- FACULTÉ DE DROIT DE GRENOBLE

Chronologie de l'émergence ELSJ

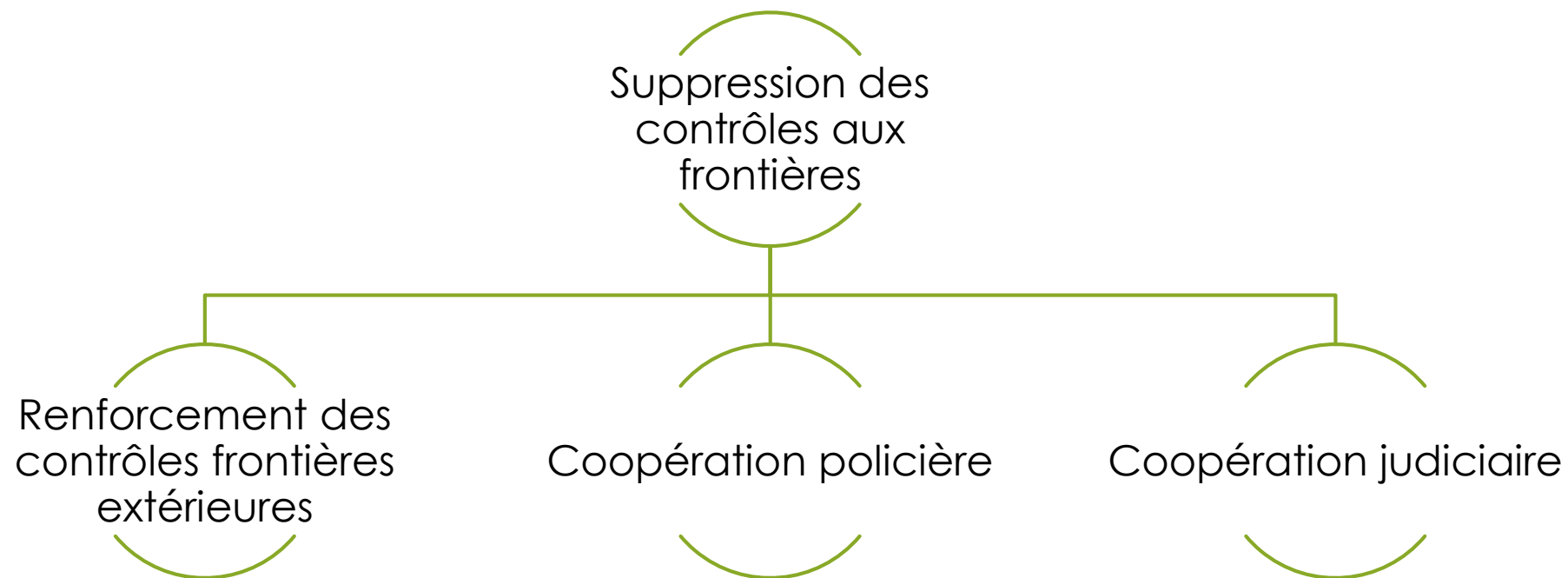
- ▶ Accords de Schengen conclus en 1985/1990 entrés en vigueur 1995
- ▶ Traité sur l'Union européenne 1992: créé les 3 piliers
- ▶ Traité d'Amsterdam 1999:
 - ▶ ELSJ comme nouvel objectif de l'UE
 - ▶ intègre Schengen dans l'UE
 - ▶ Communautarise tout ce qui est en rapport avec la libre circulation
- ▶ Traité de Lisbonne 2007: supprime les piliers

Les États membres de la zone Schengen:

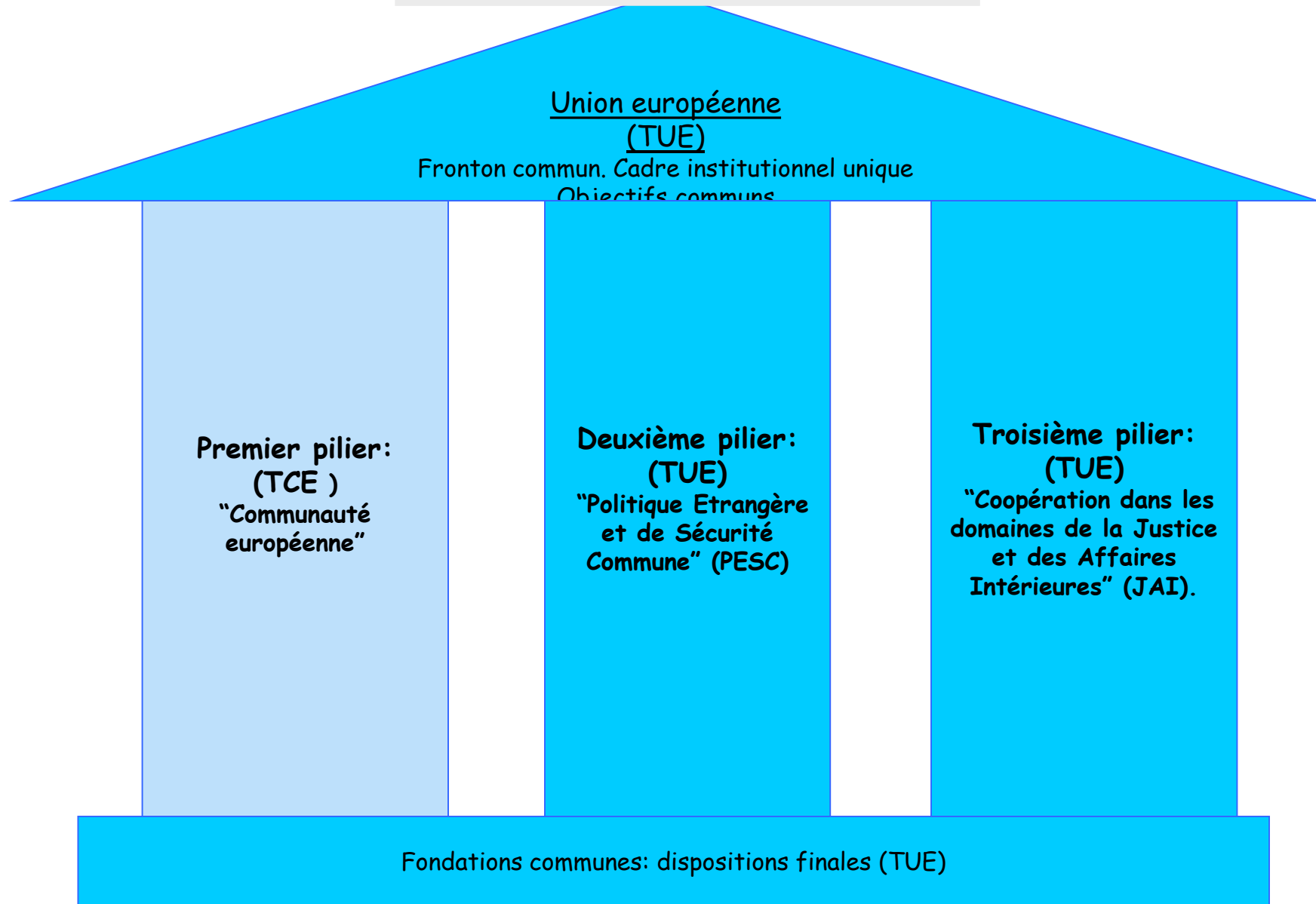
- Autriche
- Belgique
- République Tchèque
- Danemark
- Estonie
- Finlande
- France
- Allemagne
- Grèce
- Hongrie
- Islande
- Italie
- Lettonie
- Lituanie
- Luxembourg
- Malte
- Pays-Bas
- Norvège
- Pologne
- Portugal
- Slovaquie
- Slovénie
- Espagne
- Suède
- Suisse
- Liechtenstein



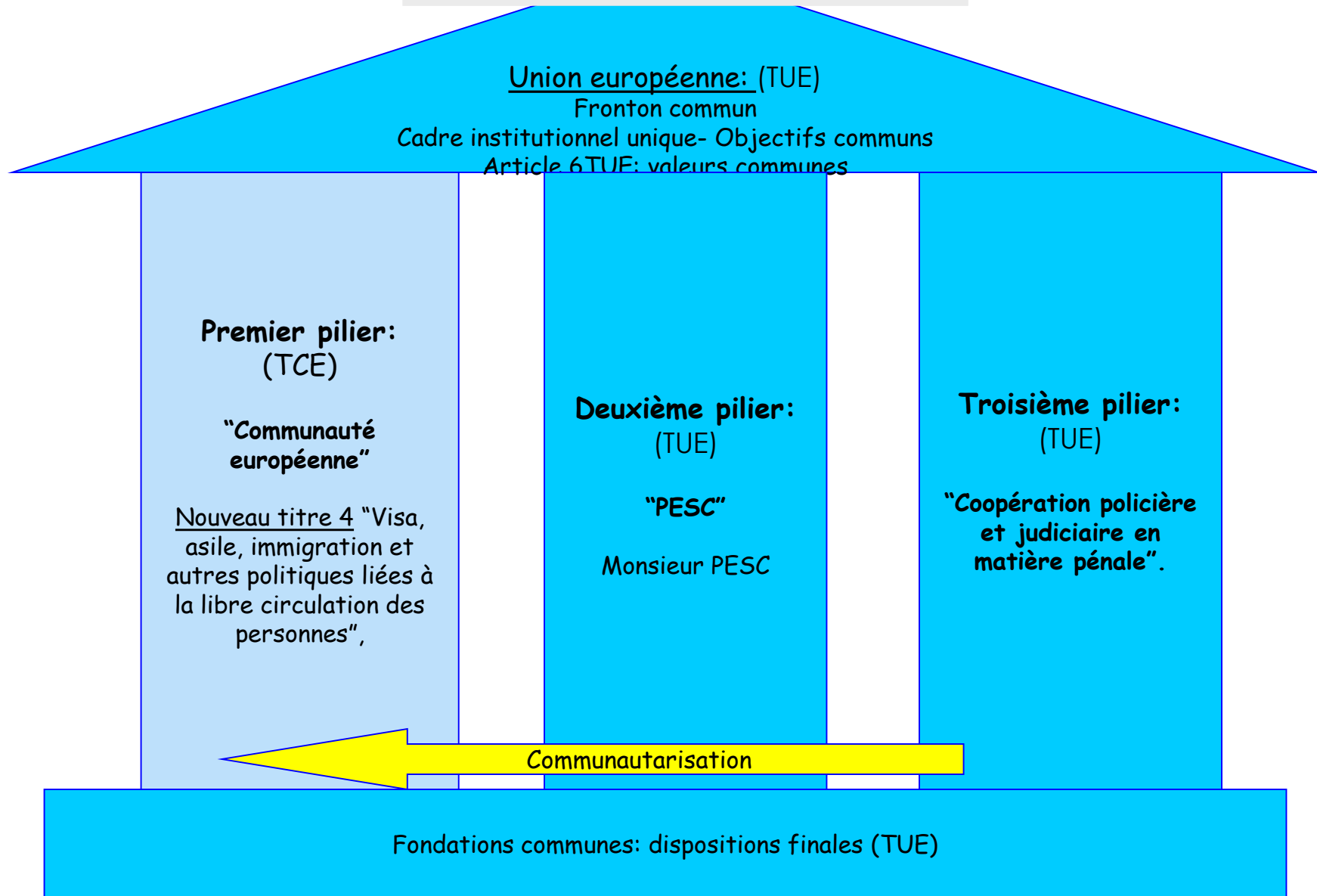
Mesures compensatoires



Le temple grec construit par le TUE

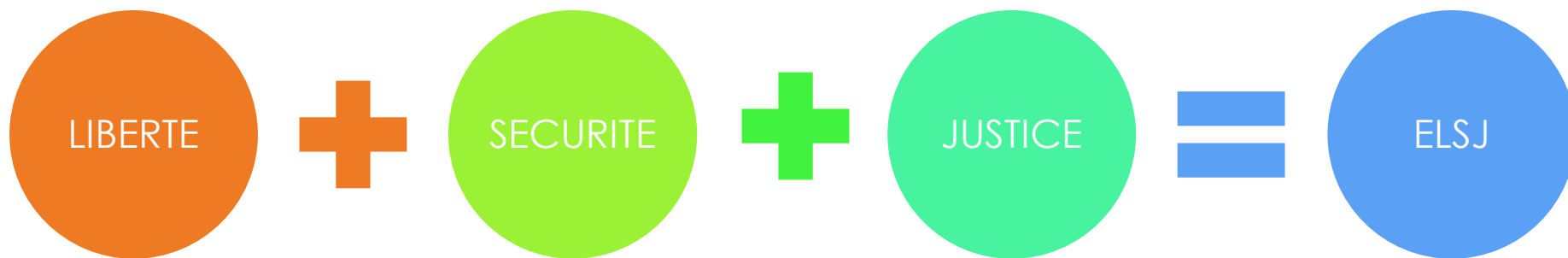


Le temple grec remodelé par le TA



Traité Lisbonne

- ▶ Titre V du TFUE (art. 67-89): ELSJ
 - ▶ Chapitre 1: dispositions générales (art. 67-76)
 - ▶ Chapitre 2: politiques relatives aux contrôles aux frontières, asile et immigration (art. 77 à 80)
 - ▶ Chapitre 3: coopération judiciaire en matière civile (art. 81)
 - ▶ Chapitre 4; coopération judiciaire en matière pénale (art. 82-86)
 - ▶ Chapitre 5: coopération policière (art. 87-89)



Espace de liberté (art. 67-76 TFUE)

- ▶ Suppression des contrôles aux frontières intérieures et gestion commune des frontières extérieures (Frontex...)
- ▶ Politique commune d'asile
- ▶ Politique commune d'immigration

Espace de sécurité: coopération policière (art. 87- 89 TFUE)

- ▶ Coopération directe entre les forces de police (art. 87 et 89)
 - ▶ Échange d'informations: SIS, SID, Eurodac... (diapos suivantes)
 - ▶ Opérations conjointes:
 - ▶ droit d'observation transfrontalière
 - ▶ ECE:
 - ▶ Eurojust facilite la création d'équipes communes d'enquête
 - ▶ Europol et Eurojust constituent un appui pendant opérations
 - ▶ Europol et Eurojust apportent un appui financier
- ▶ Coopération policière par l'intermédiaire d'Europol (art. 88)

Finalité de l'échange d'information

Libre circulation

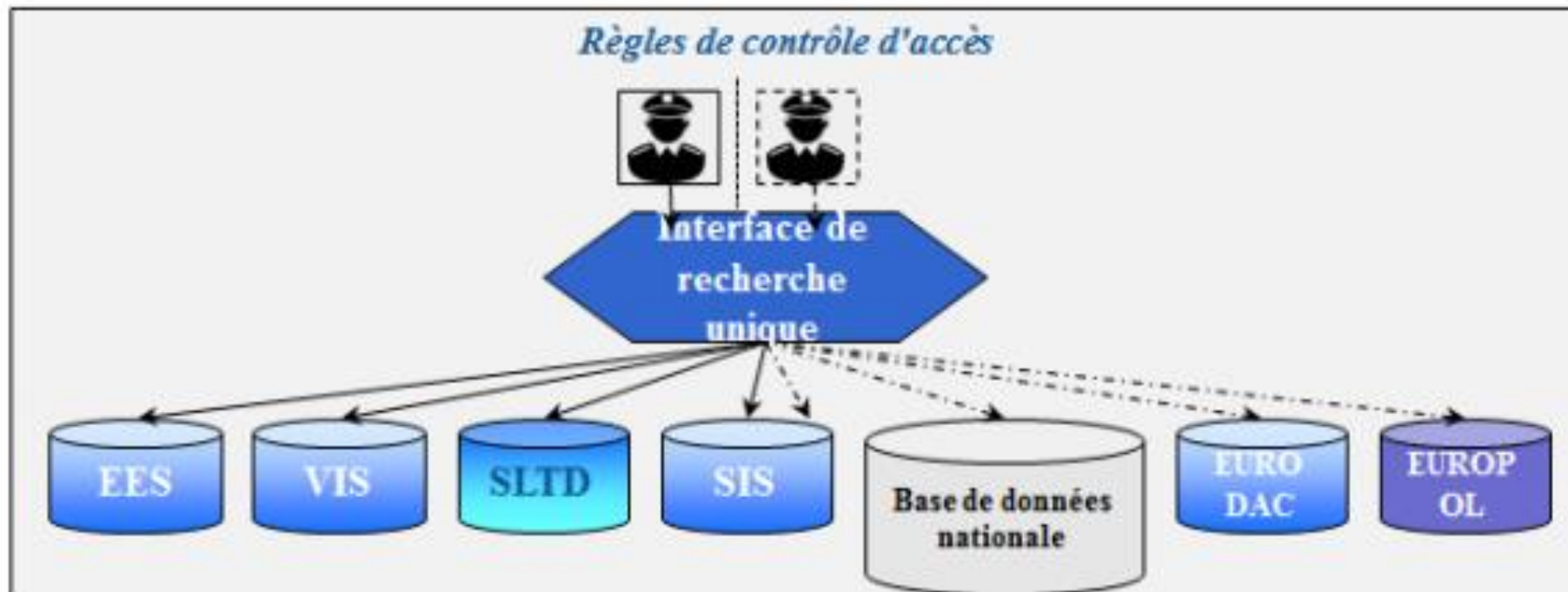
- ▶ SIS 2
 - ▶ SIV
 - ▶ Eurodac
 - ▶ Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
 - ▶ API
 - ▶ EUROSUR
- EU-lisa

Coopération policière/judiciaire

- ▶ SIS 2
- ▶ Europol
- ▶ Eurojust
- ▶ Prüm
- ▶ Initiative suédoise
- ▶ ECRIS
- ▶ SID
- ▶ PNR

Interopérabilité des bases de données

Schéma n° 2 Interface de recherche unique



Espace de justice (art. 81 à 86 TFUE)

- ▶ Coopération judiciaire en matière civile
- ▶ Coopération judiciaire en matière pénale (art. 82-86)

Pierre angulaire

reconnaissance mutuelle



Confiance mutuelle

Coopération judiciaire en matière civile- (art. 81 TFUE)

- ▶ Principe de reconnaissance mutuelle dans les affaires transfrontalières
 - ▶ Emergence d'un droit international privé européen: détermination de l'Etat responsable, fondement juridique initial art. 293 traité de Rome
 - ▶ Règlements Bruxelles 1, 2, ...
 - ▶ Reconnaissance des actes de procédure:
 - ▶ Règlement sur l'injonction à payer 2006 (pour créances pécuniaires non contestées par le défendeur)
 - ▶ Règlement sur les petits litiges 2007 (moins de 5000 euros)
 - ▶ Règlement sur les procédures d'insolvabilité 2016
- ▶ Support institutionnel léger: Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale créé en 2001

Coopération judiciaire en matière pénale (art. 82- 86 TFUE)

- ▶ Principe de reconnaissance mutuelle: MAE, décision d'enquête européenne, principe *ne bi in idem*
- ▶ Support institutionnel renforcé: RJE et Eurojust (art. 85)
- ▶ Rapprochement des législations en matière pénale
 - ▶ Droit pénal matériel: définition des infractions,
 - ▶ ex. Directive 2017 sur terrorisme
 - ▶ Droit pénal procédural
 - ▶ ex. Directive sur le droit à l'information dans le cadre des procédures pénales
 - ▶ ex. Directives sur le droit d'accès à un avocat

Mandat d'arrêt européen (MAE)

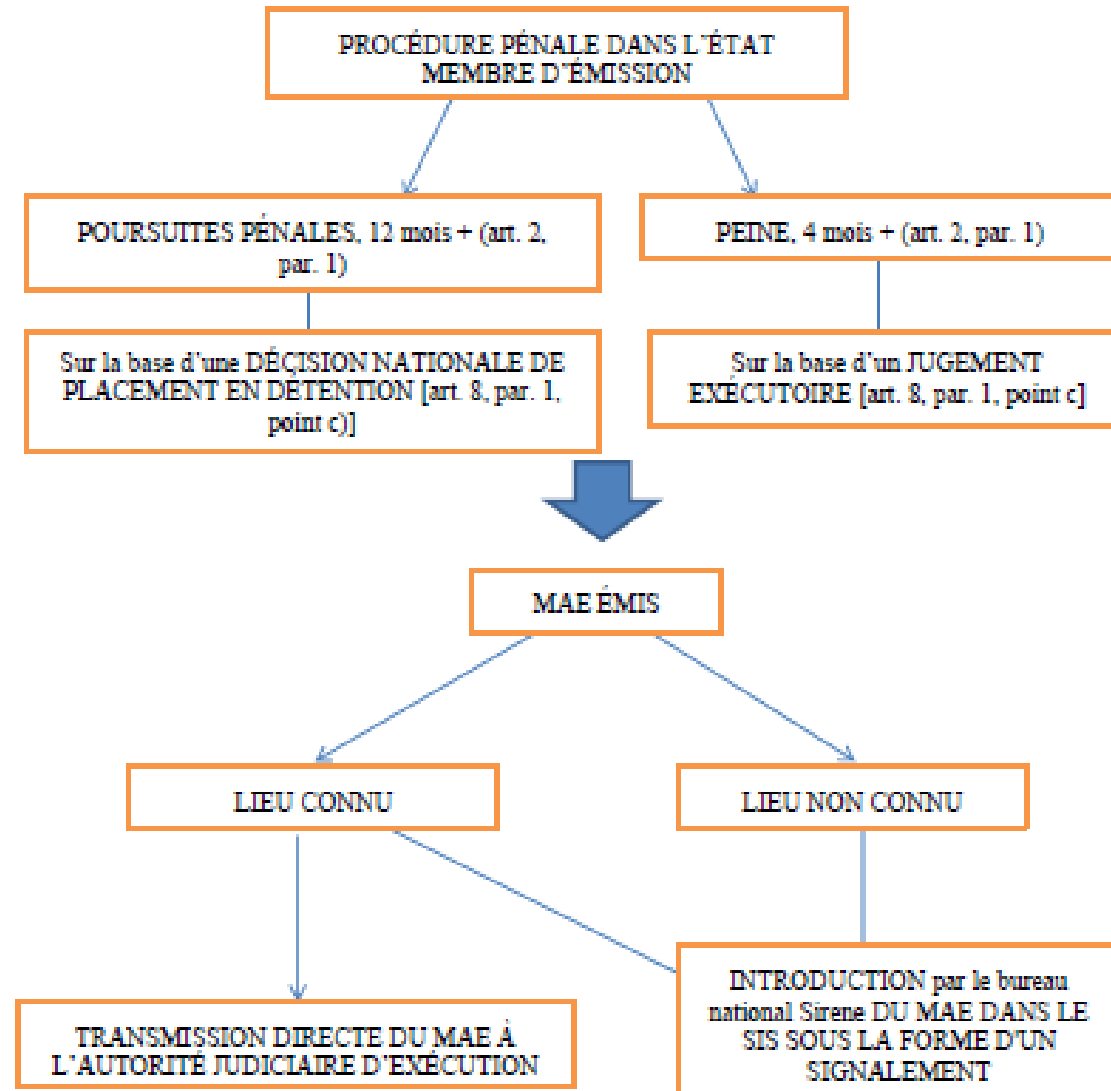
Décision-cadre 2004

- ▶ Conditions d'application
 - ▶ MAE à des fins de poursuites: infraction 12 mois peine privative de liberté
 - ▶ MAE à des fins d'exécution de la peine: 4 mois privative de liberté
- ▶ Causes de refus limitativement énumérées
- ▶ Délais d'exécution: 10 jours si la personne consent, sinon 60 jours

ÉMISSION D'UN MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN

Principales étapes

(AJ = Autorité judiciaire)



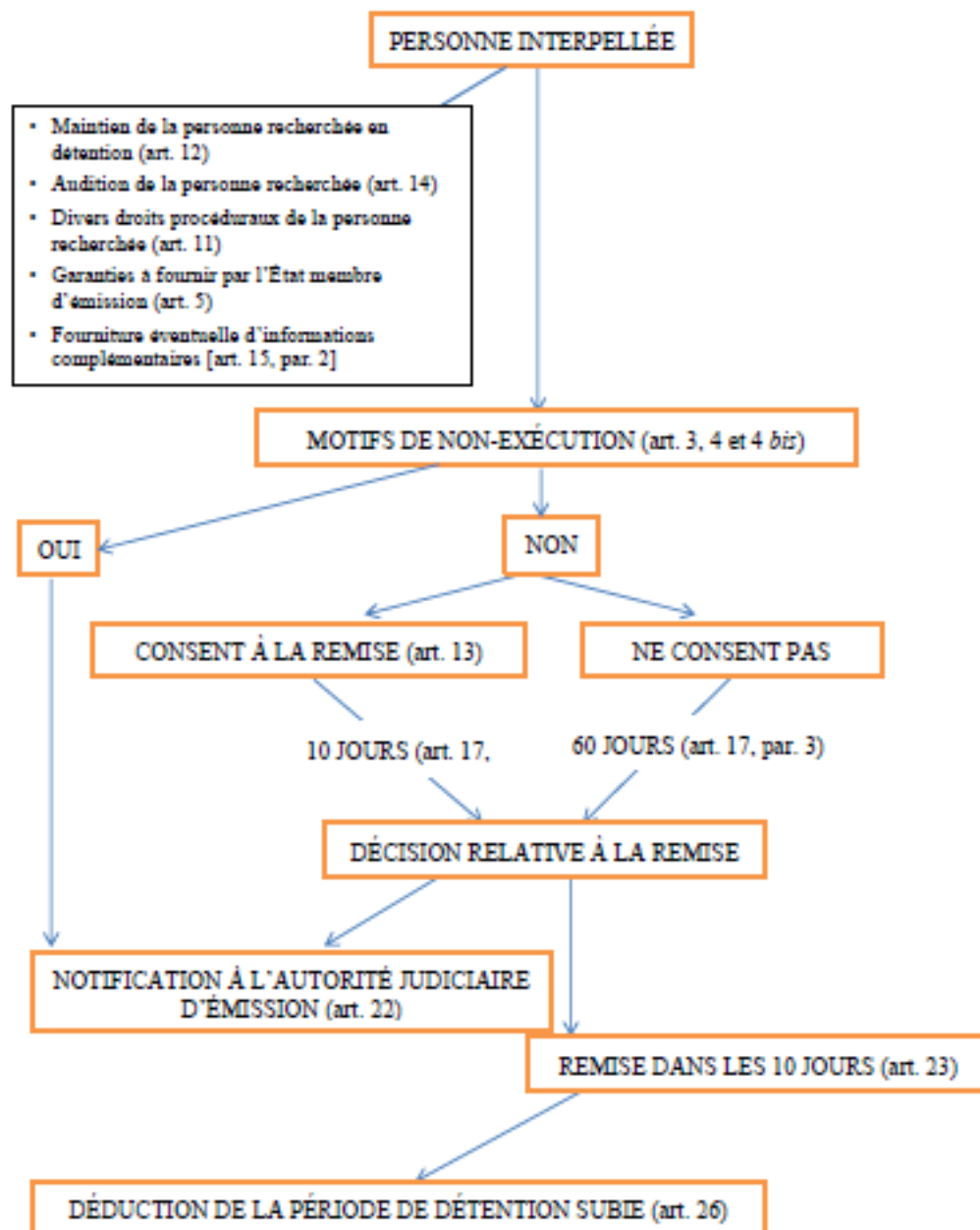
Causes de refus par Etat d'exécution

- ▶ Causes de refus obligatoires
 - ▶ en cas d'amnistie,
 - ▶ si la personne ne peut pas encore être tenue pénalement responsable en raison de son âge,
 - ▶ Si la personne recherchée a été définitivement jugée pour les mêmes faits par un État membre
- ▶ Causes de refus facultatifs
 - ▶ le certificat n'est pas ou mal rempli
 - ▶ la personne recherchée a été définitivement jugée pour les mêmes faits par un État tiers,
 - ▶ prescription de l'action publique,
 - ▶ double incrimination sauf pour 32 infractions énumérées dans une liste (système de «liste positive»).

JP: Arrêt CJUE [Aranyosi- Caldaru](#) du 5 avril 2016: risque réel de traitements inhumains ou dégradants

EXÉCUTION D'UN MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN
Principales étapes

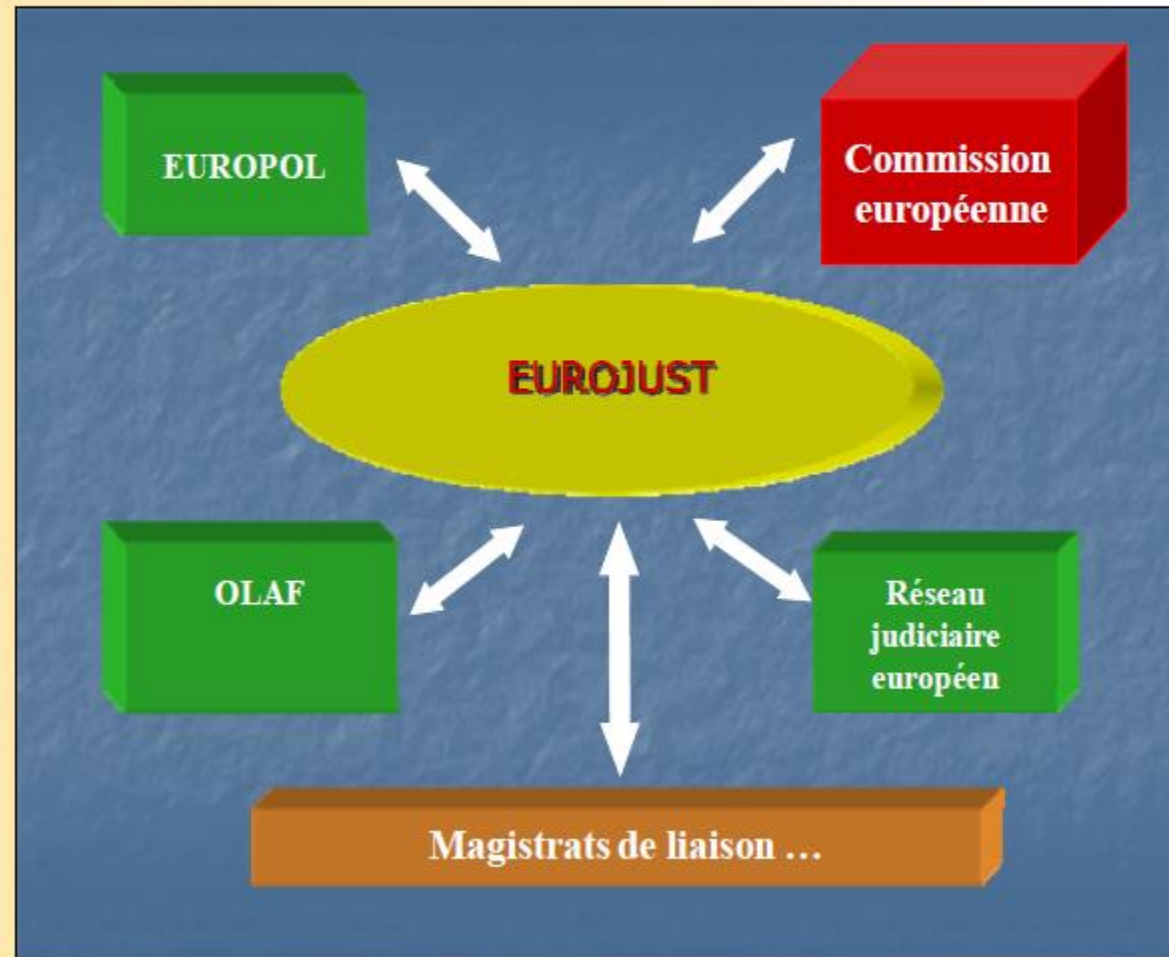
(AJ = Autorité judiciaire)



Valeur ajoutée MAE par rapport extradition

- ▶ Dépolitisation de la procédure
- ▶ Automaticité (parfois un peu trop car peu de contraintes pour l'Etat d'émission)
- ▶ Délai d'exécution réduit par rapport à l'extradition traditionnelle

L'articulation entre les principaux acteurs européens



Portail e-justice:

<https://e-justice.europa.eu>



europa.eu



EUROPEAN
e-JUSTICE

Cookies | Avis juridique | Faire connaître ce portail | RSS | Vos commentaires | Plan du site

français (fr)

Rechercher...

» Recherche avancée

Accueil

Changements récents | Se connecter

Le portail e-Justice européen est destiné à devenir le guichet électronique unique dans le domaine de la justice.

Dans un premier temps, il entend vous faciliter la vie en vous fournissant des informations sur les systèmes juridiques et en améliorant l'accès à la justice dans toute l'UE, en 23 langues.

Connectez-vous au portail pour personnaliser votre contenu

Se connecter

Données de connexion

Droit

Jurisprudence

Systèmes judiciaires

Professions juridiques et réseaux judiciaires

Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale

Action en justice

Aide juridictionnelle

Médiation

Successions

Victimes de la criminalité

Droits des accusés dans une procédure pénale

Outils d'aide pour les juridictions et les praticiens du droit

Registres

Trouver un...

Glossaires et terminologie

Formation judiciaire européenne

Formulaires dynamiques

Citoyens

- » Trouver un avocat
- » Trouver un notaire
- » Action en justice
- » Droits des victimes dan...
- » Droit de la famille
- » Frais de procédures
- » Droits des accusés da...

Entreprises

- » Recherche dans le rés...
- » Répertoires d'entreprises
- » Formulaires d'injonctio...
- » Registres fonciers
- » Action en justice
- » Créances pécuniaires
- » Professions juridiques

Praticiens du droit

- » Droit
- » Jurisprudence
- » Professions juridiques ...
- » Réseau judiciaire euro...
- » Systèmes judiciaires
- » Registres
- » Formation judiciaire eu...

Magistrature

- » Droit
- » Outils d'aide pour les ju...
- » Réseau judiciaire euro...
- » Formation judiciaire eu...
- » Visioconférence
- » Formulaires relatifs aux...

Actualité

- » Follow the 2018-4 CEF Telecom virtual Info Day on 13 September
- » Published: Call for proposals 2018 for the e-Justice Portal DSI in the context of the Connecting Europe Facility (CEF) programme
- » Mutual recognition of protection measures forms available
- » **Find a Lawyer in Croatia **Anwaltssuchfunktion für Kroatien **Trouver un avocat en Croatie
- » Public Documents national forms available

Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale

